

L'Union européenne dans le monde



Cette brochure est éditée dans toutes les langues de l'Union européenne: allemand, anglais, danois, espagnol, finnois, français, grec, italien, néerlandais, portugais et suédois.

Commission européenne
Direction générale de la presse et de la communication
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles

Manuscrit terminé en décembre 2000

Illustration de la couverture: EKA; graphisme de la couverture: CE-EAC
Graphiques: *freeform communication*

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001

ISBN 92-828-8261-6

© Communautés européennes, 2001
Reproduction autorisée

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

L'Union européenne dans le monde



Table des matières

L'Union européenne dans un monde en évolution	3
Les relations extérieures: un engagement mondial	5
La politique étrangère et de sécurité commune	6
Les programmes d'aide extérieure	6
L'Amérique du Nord	7
La Russie et les nouveaux États indépendants	8
L'Europe du Sud-Est	9
Le Moyen-Orient	10
Le partenariat euro-méditerranéen	11
Les groupements régionaux	12
Les relations multilatérales	13
L'environnement	14
L'aide humanitaire	15
L'élargissement de l'Union européenne: une opportunité historique	16
Les critères d'adhésion à l'Union européenne	18
La Turquie	19
L'élargissement ne doit pas donner naissance à de nouvelles barrières	20
Le commerce: éliminer les barrières, étendre la croissance	21
L'Organisation mondiale du commerce	22
Le Japon	23
L'Asie	25
L'Amérique latine et le Mexique	26
Favoriser le développement, lutter contre la pauvreté	27
Accentuer l'aide aux populations pauvres du monde	28
Le partenariat ACP-UE	29
L'Afrique	30
L'Afrique du Sud	31
Les droits de l'homme	32
La défense et la sécurité: maintenir la paix	33
Réaction rapide et prévention des conflits	34
Pour en savoir plus	35

L'Union européenne dans un monde en évolution



Les citoyens de l'Europe sont confrontés à de nombreux défis mondiaux dans leur vie quotidienne. Seule la coopération permettra de relever ces défis.

EKA

L'influence de l'Union européenne dans la scène mondiale ne cesse de croître. Le processus d'intégration, le lancement de l'euro et le développement progressif d'une politique étrangère et de sécurité commune sont autant d'éléments qui dotent l'UE du statut politique et diplomatique correspondant à son influence incontestée sur les plans économique et commercial.

L'Union poursuit plusieurs objectifs stratégiques en matière de politique étrangère. Le premier est de construire une Europe stable, en mesure de se faire mieux entendre dans le monde. Il est essentiel de garantir la paix, la démocratie et le respect des droits de l'homme dans toute l'Europe, comme l'ont montré les guerres récentes en Bosnie et au Kosovo, ainsi que les affrontements sanglants en Tchétchénie. L'élargissement peut y contribuer en créant un marché intérieur de plus de 500 millions de consommateurs et en mettant un terme à la longue division de l'Europe.

De par son statut de principal partenaire commercial à l'échelle mondiale, l'UE est également déterminée à renforcer sa compétitivité internationale tout en promouvant le commerce mondial en poursuivant la libéralisation des règles qui le régissent. Elle estime par ailleurs que ce processus sera particulièrement bénéfique aux pays en développement.

Récemment encore, les activités extérieures de l'Union reposaient sur la politique commerciale, l'aide au développement et la dimension

politique. Ces trois éléments dotaient l'Union d'instruments considérables pour appliquer une politique étrangère crédible dans les domaines de la diplomatie, de l'économie et du commerce. L'Union est maintenant désireuse de renforcer ces aptitudes, le cas échéant par la force, lorsque ses intérêts essentiels sont en jeu et de pouvoir répondre plus efficacement en cas de crise. Il ne s'agit pas de faire la guerre ou de mettre sur pied une armée européenne, mais d'instaurer une plus grande coopération entre les États membres de l'UE dans le cadre de tâches humanitaires et de maintien de la paix. Parallèlement, l'Union s'implique toujours plus en matière de sécurité, en assumant de plus grandes responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la stabilité dans les parties du monde voisines de ses propres sphères d'influence.

La politique étrangère ne se limite pas au commerce, à la sécurité et à la diplomatie. De nombreuses autres questions sont prises en compte lors de la détermination de l'approche adoptée par l'Union à l'égard du reste du monde, dont beaucoup influencent la vie quotidienne des citoyens européens. Ces questions couvrent aussi bien la nécessité de combattre la propagation du sida et la progression de la famine, que le contrôle des flux migratoires, ainsi que les campagnes de lutte contre la drogue et le terrorisme. Toutes ces questions impliquent une coopération transnationale plus étroite, car elle seule permettra de venir à bout des problèmes du monde actuel.

En raison des changements économiques et politiques qui se produisent dans le monde, l'Union européenne est constamment contrainte d'adapter ses politiques et ses priorités dans le domaine extérieur. Elle y a contribué en élargissant et en approfondissant ses contacts avec ses partenaires, en donnant à ces relations une dimension économique, commerciale et politique. Elle peut aujourd'hui s'appuyer sur de multiples partenariats interrégionaux et accords de coopération avec des pays sur les cinq continents.

La Commission européenne, entrée en fonction en 1999 sous la présidence de M. Romano Prodi, procède à un vaste remaniement et à une réévaluation de ses diverses activités, afin de permettre une meilleure utilisation des fonds. Dans le cadre d'un tel processus, il faudra impérativement prendre des décisions difficiles concernant les politiques qui auront la priorité sur les autres.

Les relations extérieures: un engagement mondial

Les récentes innovations apportées au sein de la Commission européenne et du Conseil de ministres reflètent l'importance qu'accorde à l'heure actuelle l'Union à ses relations avec des pays du monde entier. Il y a une quinzaine d'années, deux services de la Commission suffisaient à traiter l'ensemble des relations extérieures. Ils sont aujourd'hui au nombre de six. Afin d'assurer une approche cohérente et une identité claire, M. Chris Patten, commissaire chargé des relations extérieures, s'occupe de la coordination globale. Il travaille en étroite collaboration avec ses collègues responsables des politiques sectorielles, M. Poul Nielson (développement et aide humanitaire), M. Günter Verheugen (élargissement) et M. Pascal Lamy (commerce). Il en fait de même avec M. Javier Solana, secrétaire général du Conseil de ministres et premier haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

L'Union européenne dispose d'un réseau mondial de grande envergure qui l'aide à formuler et à mettre en œuvre ses politiques. En plus des nombreuses ambassades étrangères à Bruxelles accréditées auprès de l'UE, la Commission compte plus de 120 délégations dans des pays tiers. Leur rôle est de développer les liens bilatéraux de l'Union avec des nations de taille et de richesse variables, en promouvant les politiques et les valeurs de l'Union, ainsi qu'en informant régulièrement Bruxelles des évolutions sur le terrain.

Parallèlement à ses contacts fréquents avec les représentants officiels, les ministres et les parlementaires, l'UE participe une à deux fois par an à des sommets avec ses principaux partenaires comme les États-Unis, le Japon, la Russie et le Canada. Les discussions, auparavant axées principalement autour du commerce, abordent aujourd'hui un large éventail de questions d'ordre politique, parmi lesquelles les moyens de protéger l'environnement, de s'attaquer à la criminalité internationale et au trafic de stupéfiants, ainsi que de promouvoir les droits de l'homme. L'Union expose ses points de vue au sein de divers forums multilatéraux comme les Nations unies, la Banque mondiale et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tout en collaborant avec eux afin de mieux garantir les objectifs communs de paix et de sécurité.

La présidence de l'UE est assurée selon un système de rotation semestrielle entre les États membres. Néanmoins, la continuité de la politique étrangère est assurée par le haut représentant pour la PESC, le secrétariat du Conseil et la Commission. L'État membre qui occupe la présidence reçoit également l'aide du pays qui doit lui succéder à ce poste.

La politique étrangère et de sécurité commune

La **politique étrangère et de sécurité commune (PESC)** de l'Union européenne a été instaurée en 1993 par le traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht), après plus de vingt ans de coopération politique entre les pays de l'UE.

Depuis 1993, le Conseil de ministres a adopté près de soixante-dix **positions communes** sur les problèmes de politique étrangère, concernant aussi bien les Balkans et le Timor-Oriental que la non-prolifération des armes nucléaires ou la lutte contre le terrorisme. Une fois qu'elles sont adoptées, il est demandé aux États membres de souscrire à ces positions que la présidence défend devant les Nations unies et devant d'autres forums internationaux. Au cours de la même période, le Conseil a adopté une cinquantaine d'**actions communes**, parmi lesquelles des opérations de déminage en Afrique et ailleurs, ainsi que le détachement d'envoyés spéciaux de l'UE dans des zones critiques comme les Balkans et le Moyen-Orient.

Depuis la ratification du traité d'Amsterdam en 1999, le Conseil européen (composé des chefs d'État ou de gouvernement) a le pouvoir d'adopter des **stratégies communes** à plus long terme pour certains pays ou régions. Plusieurs stratégies communes ont été adoptées, en 1999 pour la Russie et l'Ukraine et en 2000 pour la Méditerranée.

Au sein de la PESC, une **politique européenne de sécurité et de défense (PESD)** est en train de se mettre rapidement en place. Pour permettre à l'Union de mieux faire face aux situations critiques dans les régions avoisinantes ou plus lointaines, des plans sont à l'étude, en étroite coopération avec l'OTAN, en vue d'établir une force militaire d'intervention rapide pour assurer à court terme le maintien de la paix et d'autres tâches pacifiques. Une telle force compléterait les possibilités actuelles de l'UE, qui comptent déjà les opérations de police, les contrôles frontaliers et l'aide humanitaire aux civils.

Les programmes d'aide extérieure

La politique étrangère ne se résume pas à l'apport d'une aide. Néanmoins, il convient de mentionner la dimension de l'aide financière. L'UE est aujourd'hui le principal donateur en matière d'aide humanitaire et se classe en cinquième position, après les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et la France, en terme d'aide financière.

Ensemble, l'UE et ses États membres fournissent près de 55 % de l'aide publique au développement (APD) et plus des deux tiers des aides non remboursables. La part de l'aide européenne gérée par la Commission et la Banque européenne d'investissement est passée de 7 % il y a trente ans à 17 % aujourd'hui. Au total, la Commission administre chaque année un portefeuille d'aide extérieure représentant près de 9,6 milliards d'euros.

À l'origine, l'aide extérieure de l'UE se concentrait sur les anciennes colonies des États membres en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. Elle a maintenant acquis une dimension mondiale. Deux tiers de cette aide sont destinés aux pays d'Europe centrale et orientale, aux pays qui formaient l'ex-Union soviétique, aux Balkans, au Moyen-Orient, aux pays de la zone méditerranéenne, à l'Asie et à l'Amérique latine. Cette aide s'étend au-delà du domaine de l'aide au développement puisqu'elle couvre également la reconstruction, le renforcement des institutions, les programmes macroéconomiques et la promotion des droits de l'homme.

La simple échelle de l'aide apportée par l'UE aux pays d'outre-mer, ainsi que le grand nombre de projets qu'elle permet de financer – rien qu'en 1999 on en dénombrait 44 500 – expliquent que de véritables défis logis-

tiques entrent en ligne de compte. Ceux-ci sont encore compliqués par le fait que le volume de l'aide communautaire a pratiquement triplé entre 1990 et 2000, alors que les effectifs n'ont pas même doublé. Devant un tel état de fait, la Commission procède actuellement à un remaniement radical de ses dispositions administratives afin d'améliorer la rapidité, la qualité et le profil de son aide extérieure.

L'Amérique du Nord

Les États-Unis sont incontestablement le principal partenaire de l'Union européenne et cette vaste relation est particulièrement étroite dans des domaines tels que le commerce, la politique, ou la politique étrangère et la sécurité. Ils coopèrent étroitement sur des sujets bilatéraux, au sein de forums internationaux tels que les Nations unies, l'Organisation mondiale du commerce, l'OTAN et le G8, et dans des zones sensibles du globe comme les Balkans. Leur relation est une «relation de complémentarité» car ensemble, ils représentent un fort potentiel de progrès dans pratiquement tous les domaines.

Le présent partenariat avait été ébauché par la déclaration transatlantique de 1990, qui prévoit deux sommets bilatéraux par an. Il a été renforcé par le nouvel agenda transatlantique datant de 1995, dont les quatre chapitres (promouvoir la paix et la stabilité dans le monde, relever les défis mondiaux, contribuer à l'expansion du commerce mondial et à l'établissement de relations économiques plus étroites) couvrent l'intégralité des activités communautaires. Le partenariat économique transatlantique de 1998, par lequel les pays s'engagent à faire disparaître les barrières douanières techniques bilatérales et à promouvoir la

libéralisation multilatérale, a donné une nouvelle dimension à la relation, comme l'a fait l'année suivante la déclaration de Bonn, qui confirmait la mise en place d'un «partenariat global et égalitaire» en matière de problèmes économiques, politiques et de sécurité.

L'Union européenne et les États-Unis sont les deux principales puissances économiques au monde et leur interdépendance s'accroît. Ensemble, ils représentent près de la moitié de l'économie mondiale et des flux commerciaux transatlantiques. Les investissements quotidiens avoisinent le milliard d'euros. Chacune de ces puissances est le premier partenaire commercial de l'autre, ainsi que la principale source et destination d'investissements étrangers. Même si les litiges relatifs aux bananes et aux bœufs traités aux hormones font les gros titres des journaux, ils ne représentent pas même 2 % du volume des échanges transatlantiques et sont plus un héritage du passé qu'un reflet de la réalité actuelle. Un système d'alerte précoce et des dispositions permettant une coopération au niveau réglementaire ont été mis en place afin de tenter de désamorcer les problèmes potentiels le plus rapidement possible.

Dans le cadre de cette relation élargie, les milieux des affaires des deux côtés de l'Atlantique apportent une contribution essentielle grâce au dialogue transatlantique entre entreprises (TABD). Plus récemment, des dialogues parallèles ont été entamés afin de veiller à ce que les travailleurs, les consommateurs et les écologistes puissent apporter leurs contributions. Par ailleurs, les représentants officiels, les ministres et les hommes politiques sont régulièrement en contact les uns avec les autres, y compris lors de réunions entre les membres du Parlement européen et du Congrès américain.

Les accords spécifiques relatifs aux aspects réglementaires du commerce sont soigneusement pris en considération. Un accord de reconnaissance mutuelle portant sur des domaines allant des infrastructures de télécommunications aux produits pharmaceutiques, permet aux organismes communautaires de procéder à des évaluations de conformité aux exigences nord-américaines, et réciproquement. Tout cela fait réaliser aux exportateurs de précieux gains de temps et d'argent. La coopération entre les autorités douanières est encouragée, tandis que d'autres accords œuvrent dans le sens de la promotion des sciences, de la technologie et du commerce transatlantique d'animaux vivants.

La relation bilatérale entre l'Union européenne et le Canada a pris une dimension formelle avec la conclusion, en 1976, de l'accord-cadre de coopération commerciale et économique, premier accord de ce genre entre ce qui était alors encore la Communauté européenne et un pays industrialisé. Ces contacts ont encore pris de l'envergure avec l'adoption, en 1990, de la déclaration transatlantique sur les relations entre la CEE et le Canada, puis avec le plan d'action conjoint adopté six années plus tard par l'UE et le Canada. En 1998, un autre élan de qualité a été donné grâce à l'engagement de lancer l'initiative commerciale entre l'UE et le Canada, mettant l'accent sur la reconnaissance mutuelle, les services, les marchés publics, les droits de propriété intellectuelle, les problèmes de concurrence, la coopération culturelle et les contacts interentreprises.

Le partenariat ne se limite pas au domaine commercial. Dans une déclaration commune sur la coopération nordique en décembre 1999, le Canada et

l'Union européenne ont réaffirmé leur engagement à travailler ensemble à la promotion d'une gamme de politiques dans laquelle s'inscrit le développement durable. Une autre déclaration relative aux armes de petit calibre a permis la mise en place d'une collaboration dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite de pistolets et d'armes légères.

La Russie et les nouveaux États indépendants

L'Union européenne attache une grande importance à ses relations avec Moscou, ce qui est apparu clairement vers le milieu de l'année 1999, lorsqu'elle a donné son aval à une stratégie commune concernant la Russie pour les quatre années à venir. L'initiative marquait une nouvelle phase dans les relations entre les deux partenaires et représentait le premier document de politique étrangère approuvé par l'UE dans le cadre des dispositions de la nouvelle politique étrangère et de sécurité commune, introduites par le traité d'Amsterdam en 1997. Elle a été suivie six mois plus tard par une stratégie commune similaire relative à l'Ukraine.

Ces deux initiatives vont au-delà des accords de partenariat et de coopération qu'a conclus l'Union avec tous les nouveaux États indépendants, c'est-à-dire les pays qui composaient auparavant l'Union soviétique. Leur objectif est de renforcer la démocratie, l'État de droit et les institutions publiques, ainsi que d'aider les pays à intégrer un «espace économique et social européen commun», ce qui implique une évolution vers une zone de libre-échange avec l'Union. Les principales initiatives comprennent une coopération en matière de désarmement et de lutte contre le crime organisé. L'Union tient à établir des liens économiques et poli-

Tacis

*Union européenne et:
Arménie,
Azerbaïdjan,
Belarus,
Géorgie,
Kazakhstan,
Kirghizstan,
Moldova,
Mongolie,
Russie,
Tadjikistan,
Turkménistan,
Ukraine,
Ouzbékistan.*

tiques plus étroites avec ces pays, mais elle n'hésite pas pour autant à critiquer toute atteinte aux droits de l'homme, comme cela a été le cas lors de l'intervention de la Russie en Tchétchénie.

L'aide communautaire aux États partenaires en Europe orientale et en Asie centrale est dispensée principalement par l'intermédiaire du programme Tacis. Lancé en 1991, ce programme est aujourd'hui doté d'un budget de 3,138 milliards d'euros pour la période de 2000 à 2006. Son idée maîtresse est d'apporter un savoir-faire afin de promouvoir la transition vers une économie de marché et de renforcer la démocratie et l'État de droit.

Le programme actuel, qui s'étale sur sept ans, est axé autour d'un certain nombre de thèmes intersectoriels tels que la réforme de l'administration publique, le développement du secteur privé et les conséquences sociales du passage à une économie de marché. Une attention particulière est consacrée à la sécurité nucléaire, avec la mise au point de stratégies appropriées de gestion des déchets et la fermeture de la centrale de Tchernobyl.

L'Europe du Sud-Est

L'Union européenne s'implique activement en vue de ramener la paix et la stabilité dans les Balkans. Son principal objectif est de faire entrer les pays de cette région dans le courant dominant politique et économique de l'Europe. Le processus de stabilisation et d'association est son premier instrument politique. Il concerne l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Croatie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Yougoslavie. Il s'agit d'un processus sur mesure, conçu pour répondre aux besoins de chaque participant. Il comprend une aide économique et



financière, une coopération, un dialogue politique, l'objectif d'une zone de libre-échange, un rapprochement avec la législation et les pratiques communautaires, ainsi qu'une coopération dans des domaines tels que la justice et les affaires intérieures.

Ce processus offre spécifiquement aux pays concernés la perspective à long terme d'intégrer l'UE, ce qui constitue un tournant historique dans leurs relations avec l'Union. Néanmoins, ils doivent tout d'abord satisfaire à des critères politiques et économiques exigeants et prouver qu'ils sont en mesure d'imiter l'exemple de l'UE en augmentant les échanges commerciaux et la coopération entre eux. L'Union apporte à ces cinq pays une aide financière et technique substantielle. De 1991 à 1999, plus de 4,5 milliards d'euros ont été versés à la région. Entre 2000 et 2006, les fonds d'aide du budget communautaire consacrés à ce domaine connaîtront une nette augmentation.

L'Union estime que son propre exemple d'intégration régionale peut servir de modèle aux pays de la région. Lors du sommet de Cologne en juin 1999, les dirigeants de l'UE ont adopté le pacte

L'Union européenne apporte son soutien au développement économique et démocratique d'autres pays grâce à des programmes d'assistance tels que Tacis, qui vient en aide à la Russie par exemple.



La politique étrangère communautaire a pour objectif d'empêcher les crises telles que les conflits dans les Balkans au cours des années 90.

de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Ce pacte rassemble toutes les parties et complète donc le processus de stabilisation et d'association, tout en aidant à mettre en place de nouvelles formes de coopération et à stimuler un soutien pratique et financier de la communauté internationale. Il est axé autour des initiatives de coopération régionale dans les domaines des affaires et de l'environnement, de la lutte contre la corruption et le crime organisé, de l'élimination de la discrimination ethnique, de la réforme du secteur de la sécurité et de l'indépendance des médias.

Le Moyen-Orient

Depuis longtemps, l'Union européenne compte parmi ses principaux objectifs en matière de politique étrangère l'établissement d'un vaste accord de paix au Moyen-Orient et elle contribue aux efforts déployés dans ce sens. Elle a chargé de mission un envoyé spécial dans cette région pour aider à remplir cet objectif, en partenariat étroit et équitable avec les États-Unis et la Russie.

L'Union européenne estime qu'il faut renforcer une solution politique juste et durable, fondée sur des résolutions pertinentes de l'ONU, grâce à la coopération et au progrès économique dans tous les pays de cette région. Elle a formulé une mise en garde précisant qu'une opération de grande envergure nécessitera une aide financière substantielle et qu'une croissance économique durable sera indispensable pour éviter un mécontentement et une instabilité généralisés.

Dans ce sens, l'Union a assumé ses responsabilités en tant que présidente du groupe de travail sur le développement économique régional (REDWG), dans le contexte des pourparlers de paix multilatéraux. Le secrétariat de ce groupe de travail a été établi à Amman, en Jordanie, comme institution économique régionale permanente pour le Moyen-Orient. Cela pourrait permettre d'atteindre la croissance souhaitée en favorisant la coopération régionale, en coordonnant les affaires liées au commerce et aux investissements, ainsi qu'en promouvant le développement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication dans la région. Le moment venu, il pourrait même poser les fondements d'une zone économique de libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre au Moyen-Orient.

L'Union européenne a toujours prôné et appliqué une politique d'implication. Elle se place au premier rang des donations faites aux Palestiniens, avec des subventions et des prêts atteignant 1,6 milliard d'euros entre 1994 et 1999 (pour l'ensemble de l'UE et de ses États membres), soit plus de 60 % du total de l'aide internationale. Ce soutien apporté par l'UE a aidé efficacement l'Autorité palestinienne et a substantiellement contribué à la reconstruction des infrastructures physiques détério-

rées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Par ailleurs, l'UE et ses États membres transfèrent chaque année plus de 100 millions d'euros à l'UNRWA, l'Office des Nations unies pour les réfugiés palestiniens – avec plus de trois millions de personnes, ce groupe de réfugiés est le plus important au monde.

La Jordanie, le Liban, la Syrie et l'Égypte reçoivent un soutien substantiel de l'Union européenne. La coopération régionale au Moyen-Orient est renforcée par une aide annuelle de près de 20 millions d'euros, qui va à des projets spécifiques mettant en relations des Israéliens et des Arabes dans le cadre de diverses activités (séminaires, festivals, etc.), ainsi que par une coopération transfrontalière mise en œuvre entre des municipalités, des experts et des organisations non gouvernementales.

Les relations avec Israël sont en grande partie déterminées par une succession d'accords commerciaux entre les deux parties, ainsi que par l'accord d'association bilatéral qui est entré en vigueur en juin 2000. Il a permis l'ouverture d'un dialogue politique rapproché entre les deux partenaires et la détermination d'un grand nombre de domaines qui pourront donner lieu à une coopération future.

Dans la région du Golfe, l'Union européenne a conclu un accord de coopération avec le Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar). Depuis 1998, un dialogue est ouvert avec l'Iran, portant sur les questions liées au domaine politique et à la coopération. L'UE n'entretient avec l'Iraq aucune relation contractuelle en raison des sanctions imposées par l'ONU. Elle a également conclu un nouvel accord de coopération avec le Yémen en 1997.

Le partenariat euro-méditerranéen

En novembre 1995, les quinze États membres de l'Union européenne et douze pays et territoires couvrant la quasi-totalité de la région méditerranéenne ont adopté la déclaration de Barcelone. Les signataires ont entrepris d'établir une zone de paix et de prospérité partagée, ainsi que d'améliorer la compréhension mutuelle entre leurs peuples. Ensuite, une nouvelle charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité a été élaborée en vue de mettre en œuvre une coopération renforcée en matière de politique et de sécurité dans des domaines tels que le trafic de drogues, le terrorisme, l'immigration, la prévention des conflits et les droits de l'homme.

L'Union est en train de négocier des accords d'association bilatéraux avec ses partenaires méditerranéens dans le but de consolider les objectifs généraux. Au milieu de l'année 2000, elle avait conclu de tels accords avec l'Autorité palestinienne, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

Le processus de Barcelone, qui est le seul forum au cours duquel des réunions ministérielles rassemblant les vingt-sept partenaires ont pu avoir lieu, y compris lors de périodes difficiles du processus de paix au Moyen-Orient, vise à l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne d'ici à 2010.

Pour aider les partenaires méditerranéens à relever les défis que leur impose le libre-échange, le programme communautaire MEDA verse des subventions s'élevant à près d'un milliard d'euros chaque année, auxquelles s'ajoutent des prêts avoisinant le milliard d'euros, accordés par la Banque européenne d'investissement.

Le partenariat euro-méditerranéen

*Union européenne et:
Maroc,
Algérie,
Tunisie,
Égypte,
Israël,
Jordanie,
Autorité palestinienne,
Liban,
Syrie,
Turquie,
Chypre et
Malte.*



EKA

Les marchés du monde entier offrent de nouvelles opportunités aux entreprises européennes.

Des échanges économiques considérables ont déjà lieu dans la région euro-méditerranéenne. Les importations de cette dernière en provenance de l'Union européenne s'élèvent aujourd'hui à plus de 30 milliards d'euros, soit près de 47 % des importations totales. Ses exportations sont encore plus importantes puisqu'elles atteignent 63 milliards d'euros, soit 52 % du total.

monde de prendre part de manière plus efficace à des questions mondiales.

L'Union a noué des relations régionales plus fortes en Asie, en s'impliquant auprès de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Le Myanmar (Birmanie) appartient à l'ANASE mais il n'entre pas dans l'accord entre Union européenne et l'ANASE. Des rencontres Asie-Europe (ASEM) sont organisées régulièrement, auxquelles participent la plupart des membres de l'ANASE, ainsi que la Chine, la Corée du Sud et le Japon.

En Amérique latine, les principaux partenariats sont établis avec les pays du groupe de San José (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama), le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), la Communauté andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela) et les pays du

La rencontre Asie-Europe (ASEM)

*Union européenne et:
Brunei,
Chine,
Indonésie,
Japon,
Corée du Sud,
Malaisie,
Philippines,
Singapour,
Thaïlande et
Viêt Nam.*

Les groupements régionaux

L'Union européenne entretient non seulement divers contacts bilatéraux, mais aussi un grand nombre de relations multilatérales, à la fois avec des organisations internationales et avec d'autres groupements régionaux de pays. Elle s'attache tout particulièrement à encourager les formes régionales d'intégration, puisque celles-ci contribuent à créer des marchés locaux intégrés sur une grande échelle et permettent à des pays appartenant à des régions spécifiques du

groupe de Rio (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela).

L'Union européenne encourage vivement la création de groupements régionaux entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle coopère par ailleurs étroitement avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Dans des zones plus proches, elle entretient une relation poussée avec les trois pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), en particulier en matière de marché unique et de politiques d'accompagnement telles que l'environnement et la concurrence. Ces pays sont l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège qui forment avec l'Union européenne l'Espace économique européen. Cette association présente une caractéristique unique, puisque les trois pays prennent part aux décisions qui donnent naissance à la législation de l'UE en la matière. Étant donné que la Suisse, qui est le quatrième pays de l'AELE, n'est pas membre de l'Espace économique européen, l'UE s'efforce de renforcer ses liens avec ce pays au travers d'un paquet de sept accords bilatéraux couvrant des domaines allant de l'agriculture et de la recherche aux transports et à la libre circulation des personnes.

La dimension septentrionale s'inscrit parmi les initiatives les plus récentes. Elle rassemble les États membres de l'Union européenne situés le plus au nord du continent, la Russie et les pays candidats situés en Europe du Nord.

Les relations multilatérales

Au fil des ans, l'Union européenne a renforcé sa coopération avec un grand nombre d'organisations internationales. Les Nations unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe, l'Union de l'Europe occidentale, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation mondiale du commerce et plusieurs organisations établies dans le cadre de la convention sur le droit de la mer, sont tous des organismes avec lesquels elle collabore étroitement aujourd'hui. Lorsqu'elle travaille avec les Nations unies, par exemple, l'UE intervient activement dans les domaines de l'économie, du social, de l'environnement, des drogues, de l'humanitaire et des droits de l'homme, tout en coopérant en matière de gestion des crises et de prévention des conflits.

L'environnement

Certaines des responsabilités internes de l'UE ont des implications au niveau international. La protection de l'environnement et le développement durable en sont certainement les illustrations les plus évidentes.

L'une des premières priorités est de veiller à la sécurité nucléaire au sein de l'ex-Union soviétique. Un programme Tacis spécifique a été mis en place pour ce faire. En 1999, il était doté de fonds s'élevant à 23 millions d'euros, servant à financer diverses sortes d'assistance technique et pratique, avec une attention toute particulière accordée au déclasserment des réacteurs de la centrale nucléaire de Tchernobyl ainsi qu'aux problèmes posés par les fuites de carburant nucléaire au niveau des sous-marins et des brise-glaces dans le nord-ouest de la Russie.

L'importance, pour les pays candidats, de respecter des normes environnementales élevées a été soulignée au début de l'année 2000 lorsqu'ont commencé les négociations devant permettre à ces treize pays de participer à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) située à Copenhague. Il s'agirait là de leur première occasion d'être impliqués dans le travail de l'une des onze agences spécialisées de l'UE. L'AEE fournit des informations à jour, fiables et ciblées afin d'aider les candidats à mettre en œuvre la législation communautaire relative à l'environnement, à établir des systèmes de contrôle efficaces et à mettre en place des réseaux fiables de collecte de données.

Par ailleurs, un programme d'investissements prioritaires dans les infrastructures pour l'environnement, en vue de l'adhésion, offre une aide financière aux pays candidats afin qu'ils mettent en œuvre les normes communautaires. Selon des estimations fiables, près de 120 milliards d'euros seront nécessaires pour leur permettre de répondre aux exigences des dix principaux points de la législation relative à l'environnement.

L'Union a étendu les avantages liés à la participation aux programmes existants, mais elle a aussi vivement encouragé les candidats à prendre des mesures afin d'accroître la sécurité nucléaire. À la fin de l'année 1999, elle a réussi à obtenir de la Bulgarie, de la Lituanie et de la Slovaquie qu'elles ferment dès que possible les huit réacteurs nucléaires situés sur leurs territoires et considérés comme étant dangereux et impossibles à moderniser.



EKA

L'aide humanitaire

Le rôle de l'Union européenne dans le domaine de l'humanitaire s'est substantiellement développé au cours de la dernière décennie et représente aujourd'hui un aspect important de sa politique extérieure. Il est coordonné et organisé par l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), qui a pour mandat d'apporter une aide humanitaire efficace aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits armés. ECHO est à l'heure actuelle le principal donateur d'aide humanitaire.



ECHO apporte son assistance par l'intermédiaire de ses partenaires qui sont les agences des Nations unies, plus de 170 organisations non gouvernementales telles que Oxfam et Médecins sans frontières, ainsi que d'autres organismes internationaux. Depuis 1992, ECHO a signé plus de 7 500 contrats individuels d'aide, pour un montant de près de 5 milliards d'euros, finançant ainsi une assistance humanitaire dans plus de 85 pays. Cette aide a un caractère non discriminatoire et elle est destinée aux populations en détresse, sans distinction d'âge, de sexe, de convictions religieuses ou politiques. Elle peut être composée de biens de première nécessité, de denrées alimentaires, de matériel médical et de médicaments, ainsi que d'équipes médicales, d'équipes de traitement des eaux et de soutien logistique.

ECHO évalue la nécessité de procéder à des opérations humanitaires et contrôle la mise en œuvre des projets eux-mêmes. Il promeut et coordonne des mesures de prévention des catastrophes en formant des spécialistes, en renforçant les institutions et en dirigeant des microréalisations pilotes. Il finance des opérations d'assistance au déminage. Par ailleurs, ECHO apporte son soutien à des campagnes d'information du grand public visant à mieux faire comprendre les problèmes humanitaires.

L'aide d'urgence doit être liée à la reconstruction à plus long terme. En conséquence, la politique d'ECHO vise à réduire la vulnérabilité et d'encourager l'autosuffisance chez les populations qui bénéficient d'une aide humanitaire, afin qu'elles n'en deviennent pas dépendantes. Pour ce faire, il participe à l'élaboration de stratégies appropriées à plus long terme.

L'élargissement de l'Union européenne: une opportunité historique

L'élargissement offre l'occasion unique de mettre un terme à la division artificielle qui sépare en deux le continent européen depuis près de soixante ans. Les personnes pourront se déplacer, étudier et travailler librement par-delà les frontières. En outre, les entreprises et les économies d'Europe centrale et orientale devraient prospérer au fur et à mesure du développement d'une économie de marché. L'Europe tout entière tirera profit elle aussi, sur le plan économique et politique, de la création d'un marché intérieur comptant 500 millions de personnes.

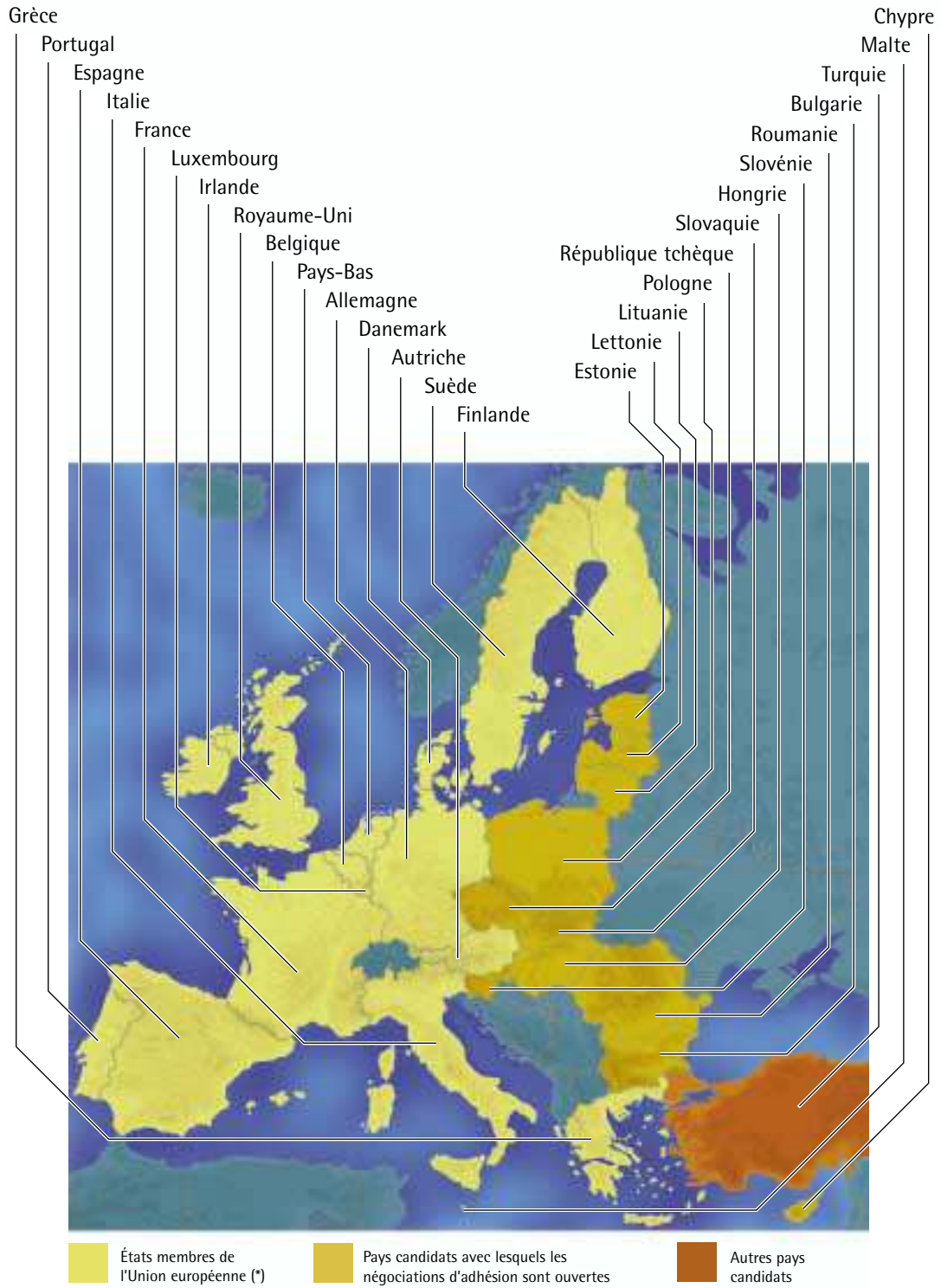
L'Union européenne a déjà connu quatre élargissements à des périodes distinctes (en 1973, 1981, 1986 et 1995), qui l'ont fait passer de six à quinze membres. Toutefois, la perspective actuelle est la plus ambitieuse puisque ce sont maintenant treize pays candidats qui sont concernés. Ils vont de l'Estonie au nord à la Turquie au sud. Les membres existants et les membres potentiels doivent faire des préparatifs considérables pour relever ce défi. D'un point de vue purement économique, le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat au regard de la moyenne communautaire varie de 79 % à Chypre et 68 % en Slovaquie, à 23 % en Bulgarie et 27 % en Lettonie.

À l'intérieur, l'Union européenne doit adapter ses propres politiques, finances et procédures afin de se pré-

parer à une Union regroupant au moins vingt pays. Les deux premiers défis ont été relevés lors du sommet de Berlin en mars 1999. En effet, des plafonds budgétaires ont été déterminés pour tous les domaines de dépenses de l'UE, jusqu'en 2006. Parallèlement, de vastes réformes ont été adoptées, relatives aux frais engagés dans les domaines régional, social et agricole. Les procédures décisionnelles sont également en cours de simplification. Par ailleurs, la Commission coordonne diverses campagnes d'information pour exposer au grand public les implications de l'élargissement.

Lors du sommet européen du mois de mars 1999, l'Union européenne a mis à disposition près de 22 milliards d'euros pour soutenir les démarches de préadhésion entre 2000 et 2006, soit près du double du montant alloué au cours des années 1990. Par ailleurs, le budget de l'Union sera prêt pour les premières adhésions à partir de 2002, une somme avoisinant les 57 milliards d'euros étant spécialement destinée aux nouveaux États membres entre 2002 et 2006.

La date du prochain élargissement n'a pas été fixée, mais l'Union s'est engagée à être prête, d'un point de vue institutionnel et politique, à accueillir les nouveaux membres dès le début de l'année 2003, à la condition qu'ils satisfassent alors à tous les critères d'adhésion.



(*) Les territoires non continentaux et d'outre-mer ne figurent pas sur la carte.



La formation aux nouvelles méthodes de travail s'inscrit dans la préparation que reçoivent les pays candidats en vue de leur adhésion à l'UE.

Les critères d'adhésion à l'Union européenne

Un pays désireux d'adhérer à l'Union européenne doit d'abord prouver qu'il répond aux trois critères d'adhésion fondamentaux définis lors du sommet de Copenhague en juin 1993. Ces critères sont les suivants:

- l'existence d'institutions stables garantissant la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, ainsi que le respect et la protection des minorités;
- l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression de la concurrence et aux forces de marché au sein de l'Union;
- la capacité de satisfaire aux obligations découlant de l'adhésion, y compris aux objectifs politiques, économiques et monétaires de l'Union.

En mars 1998, les négociations ont débuté avec six des pays candidats: Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, et la Slovaquie. Les dirigeants de l'Union européenne ont donné leur feu vert lors du Conseil européen de Helsinki en décembre 1999 et des négociations formelles ont été entamées à la mi-février 2000 avec six autres pays candidats: la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie et la Slovaquie.

Même si les négociations relatives à l'adhésion ont été entamées avec deux groupes distincts, chaque candidat est pris en considération sur la base de ses mérites propres. L'Union européenne a instauré un processus d'adhésion très souple, à plusieurs vitesses, grâce auquel les pays seront évalués d'après leurs propres mérites et adhéreront lorsqu'ils seront en mesure de satisfaire à toutes les obligations de l'adhésion.

La première étape de ce processus complexe est une procédure d'évaluation qui comporte une série de réunions multilatérales et bilatérales avec les candidats. La Commission européenne peut alors présenter l'acquis communautaire, c'est-à-dire le corpus de traités, de législations et de pratiques de l'Union européenne, représentant presque 100 000 pages. Ensuite, elle détermine si les candidats sont en mesure d'appliquer ce corpus. Ces étapes sont suivies de négociations détaillées portant sur les trente et un chapitres de politiques individuelles, qui vont de la pêche aux relations extérieures.

La Commission continue à contrôler les progrès effectués par chaque candidat dans la mise en œuvre et l'application des législations communautaires; par ailleurs, l'accent est de

plus en plus mis sur leur transposition correcte en droit national. En principe, chaque nouveau membre doit pouvoir mettre en œuvre toutes les obligations et responsabilités communautaires dès le premier jour de son adhésion, les exemptions temporaires et les mesures transitoires devant rester l'exception.

L'Union a élaboré plusieurs programmes spécifiques de préadhésion, afin d'aider les pays candidats à se préparer dans ce sens. Le programme Phare est le plus connu et le plus pérenne des instruments utilisés pour offrir une coopération financière et technique aux pays candidats.

Ce programme accorde des subventions plutôt que des prêts et il répond à deux grandes priorités. La première est de renforcer les institutions, afin d'aider les administrations nationales et régionales, ainsi que les organismes de réglementation et de contrôle, à se familiariser avec les objectifs et les procédures communautaires. Quelque 30 % du budget sont consacrés à cet objectif.

La seconde priorité, à laquelle sont consacrés 70 % du budget, est d'aider les pays candidats à mettre leurs industries et leurs principales infrastructures au niveau des normes communautaires, en mobilisant les investissements nécessaires. Ce soutien concerne essentiellement les domaines dans lesquels les normes et standards communautaires sont de plus en plus exigeants: l'environnement, les transports, les industries, ainsi que les normes de qualité liées aux produits et les conditions de travail.

D'autres programmes d'aide concernent spécifiquement le développement rural et agricole, ainsi que des

projets relatifs aux transports et à l'environnement. Des programmes ont également été créés pour lutter contre la corruption et le crime organisé, ainsi que pour prendre en charge les réfugiés et les demandeurs d'asile. Par ailleurs, dans les pays candidats, de nombreux séminaires et ateliers sont organisés pour les représentants officiels. Ils portent sur des sujets aussi variés que la surveillance budgétaire et le dédouanement.

L'Union européenne a initié l'aide aux pays candidats pour la préparation à l'adhésion, mais elle est épaulée dans cette tâche par d'autres organismes internationaux qui apportent leur soutien et leurs compétences, parmi lesquels la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Conseil de l'Europe et le Conseil nordique.

La Turquie

Les relations formelles entre la Turquie et l'Union européenne ont débuté avec l'accord d'association signé en 1963 et le pays a été le premier au sein du groupe de candidats actuels à postuler pour adhérer à l'UE, en 1987. Pour diverses raisons relevant des domaines de la politique, de l'économie et des droits de l'homme, cette demande a peu progressé au fil des ans, jusqu'au sommet de Helsinki, en décembre 1999. Lors de cette réunion, les chefs de gouvernement de l'UE ont reconnu de manière formelle le statut du pays en s'accordant à déclarer: «La Turquie est un pays candidat qui a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats.»

Par conséquent, une stratégie de pré-adhésion a été élaborée pour ce pays, ainsi qu'un partenariat destiné à stimuler et à soutenir ses réformes politiques et économiques. Un dialogue politique plus rapproché s'est ouvert entre la Turquie et l'Union. Le pays est en mesure de prendre part aux programmes communautaires existants, ainsi qu'aux réunions entre les pays candidats et l'Union. Enfin, il reçoit de l'aide en vue d'harmoniser sa législation nationale avec les règles et pratiques de l'Union européenne.

Néanmoins, avant de pouvoir entamer les négociations d'adhésion, la Turquie doit d'abord prouver qu'elle respecte les droits de l'homme et procéder à la restructuration de nombreuses parties de son économie. En raison des frictions qui existent depuis longtemps entre la Turquie et la Grèce, sa voisine égéenne, l'Union a insisté pour que soient réglés de manière pacifique les litiges frontaliers non encore résolus ainsi que les problèmes y afférents, comme le cas de Chypre.

Parallèlement aux aspirations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, une union douanière dotée d'un budget de 15 millions d'euros a déjà été établie entre elles. Par ailleurs, l'Union est en train de mettre 135 millions d'euros supplémentaires à la disposition de la Turquie, en vue de favoriser son développement économique et social.

L'élargissement ne doit pas donner naissance à de nouvelles barrières

Avec l'élargissement se pose la question de savoir comment l'Union entend organiser ses relations avec les pays qui sont pour l'heure loin de remplir les critères d'adhésion. La Commission a créé le concept d'«adhésion virtuelle» afin que l'Albanie et l'ex-Yougoslavie, entre autres, puissent bénéficier de l'impulsion et des avantages de diverses formes de coopération rapprochée, avant même qu'elles soient prêtes pour l'adhésion. Cependant, pour en profiter, ces pays devraient répondre à certains critères, parmi lesquels la reconnaissance mutuelle de leurs frontières, le règlement de toutes les questions en suspens liées au traitement des minorités et l'établissement d'une organisation de coopération régionale. L'intégration économique serait favorisée grâce à la création d'une zone de libre-échange, puis d'une union douanière, qui fusionnerait plus tard avec la propre union douanière de l'Union européenne, constituant ainsi un premier pas vers l'adhésion.

L'Union européenne est consciente que l'élargissement affectera ses voisins dont l'adhésion n'est pas à l'ordre du jour, mais avec lesquels elle souhaite cependant entretenir des relations étroites et constructives. Elle est donc en train d'étudier activement des formules de partenariats stratégiques appropriés avec la Russie, l'Ukraine et le bassin méditerranéen.

Le commerce: éliminer les barrières, étendre la croissance

L'Union européenne a effectué plus du cinquième du total des exportations mondiales en 1999, se plaçant ainsi au premier rang des partenaires commerciaux. Depuis ses débuts, elle s'est engagée à éliminer les barrières s'opposant aux échanges commerciaux entre ses membres, en partant du principe que cela ne peut que stimuler la prospérité économique, ainsi que le bien-être au niveau national et individuel. Elle a défendu ces mêmes principes devant le reste du monde.

Les chiffres sont éloquentes. Le système d'échanges commerciaux multilatéraux s'est progressivement libéralisé grâce à une série de négociations internationales au cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Simultanément, le commerce mondial a été multiplié par dix-sept, la production mondiale a plus que quadruplé, le revenu mondial par habitant a doublé et le taux moyen des droits de douane appliqués par les pays industrialisés est tombé de 40 % en 1940 à moins de 4 %.

L'Union européenne est convaincue que la libéralisation du commerce multilatéral peut déboucher sur des profits très substantiels pour l'économie mondiale, qui devraient pour la plupart aller aux régions en voie de développement. Elle estime que la croissance économique liée à la libéralisation des échanges est un facteur essentiel d'amélioration des conditions sociales dans le monde entier et de développement durable.

L'Union est très favorable au maintien de cette tendance et demande qu'un

programme de travail aussi large que possible soit étudié lors du prochain cycle de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), auxquelles participent 137 pays. Malgré le contretemps rencontré lors de la réunion ministérielle à Seattle en décembre 1999, l'UE reste favorable à un large programme de travail qui, selon elle, ne pourrait être que bénéfique.

Peu avant la conférence de Seattle, la Commission européenne a publié deux études dont les conclusions indiquaient qu'une libéralisation plus poussée des échanges commerciaux pourrait contribuer à un développement durable et apporter un gain annuel de prospérité au niveau mondial s'élevant à 420 milliards d'euros, ce qui reviendrait à ajouter chaque année au PIB mondial une économie de la taille de la Corée ou des Pays-Bas. La croissance économique se traduit par de l'emploi, comme l'a montré l'Union elle-même avec la création d'un demi-million de nouveaux emplois après l'élimination de ses propres obstacles internes au commerce.

Une plus grande liberté dans les échanges signifierait de plus grandes possibilités de faire des affaires, une meilleure répartition des ressources et plus de richesse. De nouvelles réductions des droits de douane permettront aux entreprises de mieux exploiter le potentiel d'exportations car les flux commerciaux seront de plus en plus régis par des critères de qualité, de prix et de service et se heurteront moins à des obstacles artificiels tels que les



Le commerce international et la mondialisation doivent permettre d'améliorer la prospérité des plus pauvres.

droits de douane. Le développement de la concurrence offrira aux consommateurs un plus large éventail de choix et des prix inférieurs.

L'Organisation mondiale du commerce

Dans le cadre de telles perspectives, l'Union européenne se place à la tête des pays qui estiment que les prochaines négociations de l'OMC ne devraient pas se limiter à l'étroit programme de travail portant sur l'agriculture et les services, héritage du précédent cycle d'Uruguay. Elles doivent être plus complètes et couvrir aussi bien des thèmes traditionnels que de nouveaux sujets, afin de permettre à tous les participants d'être intéressés par les négociations, et de

L'Union européenne dans le monde

répondre aux besoins de l'économie du XXI^e siècle.

L'Union a tiré deux leçons bien précises de l'échec de l'ouverture des pourparlers de libéralisation à Seattle. Tout d'abord, l'époque où une poignée de grandes nations commerciales négociaient des accords entre elles et les imposaient au reste du monde est révolue. D'autres nations, en particulier les pays en développement, exigent maintenant, de manière légitime, de prendre une part plus significative au processus.

Ensuite, l'OMC doit être réformée afin de devenir plus globale, transparente, efficace et responsable. Il faut reformuler son règlement et impliquer davantage la société civile afin que les préoccupations environnementales et sociales soient prises en considération en même temps que les questions liées aux échanges commerciaux et au développement.

L'Union européenne estime que le prochain cycle de négociations de l'OMC devra couvrir au moins quatre grands domaines s'il entend être complet et réussi. À son avis, le cycle devrait:

- améliorer systématiquement l'accès au marché, y compris dans les domaines de l'agriculture, des services et des produits non agricoles;
- définir des règles dans divers domaines nouveaux tels que la facilitation des investissements, de la concurrence et des échanges;
- accorder plus d'importance au développement, en facilitant l'accès au marché et en améliorant le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement, ainsi qu'en veillant à ce que de nouveaux accords favorisent le développement;

- aborder diverses préoccupations de la société civile, en clarifiant les règles de l'OMC relatives aux accords portant sur les échanges et l'environnement, l'étiquetage, la santé publique et l'application du principe de précaution. Il faut veiller à ce que les règles se renforcent mutuellement et que les mesures prises ne constituent pas un moyen d'établir une discrimination arbitraire ou injustifiable entre les pays.

Si l'Union est consciente de l'inévitabilité du processus de mondialisation et du fait que les économies doivent s'adapter pour pouvoir survivre, elle s'oppose à ce que des forces du marché incontrôlées régissent le mode de vie des populations, leur culture et, en définitive, leur société et leurs valeurs fondamentales. Par conséquent, elle entend harmoniser la manière dont sont gérées les sociétés et les valeurs avec la nécessité de la modernisation et de la mondialisation.

À cet égard, la Commission considère l'OMC comme une institution essentielle dans le cadre du système de gouvernance mondiale. En effet, cette organisation rassemble en son sein plus de 130 pays, auxquels s'ajoutent les 30 nations ayant demandé à y adhérer. Elle dispose par ailleurs de larges pouvoirs pour définir les règles et arbitrer les litiges commerciaux.

Il faudrait que l'OMC coopère plus étroitement avec d'autres organisations internationales, en vue de promouvoir l'objectif général de développement durable et de contribuer à la réduction des inégalités, à la fois au sein des nations et entre elles. C'est pourquoi l'Union européenne est favorable à une prise en considération régulière de la relation qui existe entre le commerce et le développement social, y compris la promotion des

normes fondamentales du travail. Elle apporte son soutien aux mesures d'incitation positives visant à promouvoir le droit du travail et elle s'oppose fermement à toute approche fondée sur le protectionnisme ou sur des sanctions.

Le Japon

Le Japon est la principale économie nationale après les États-Unis. Il représente les deux tiers du PIB asiatique et 14 % de l'économie mondiale. Le Japon est l'un des plus grands partenaires commerciaux de l'Union européenne et son troisième marché extérieur. Au cours des années 80, les déséquilibres commerciaux et les difficultés que rencontraient les entreprises européennes pour exporter vers le Japon ont donné lieu à des frictions. Aujourd'hui, les relations entre les deux partenaires sont beaucoup plus constructives, régies par la déclaration politique de 1991. Elles ont été renforcées par l'approbation, en 1995, d'une stratégie communautaire pour l'Europe et le Japon et seront considérablement étendues grâce au plan d'action que les deux parties ont accepté de mettre en œuvre au cours du sommet qui les a réunis à Tokyo en juin 2000. En 2001 débutera une décennie de coopération nippo-européenne, avec quatre objectifs clés: promouvoir la paix et la sécurité, renforcer le partenariat économique et commercial, faire face aux défis mondiaux et sociétaux, rapprocher les citoyens et les cultures.

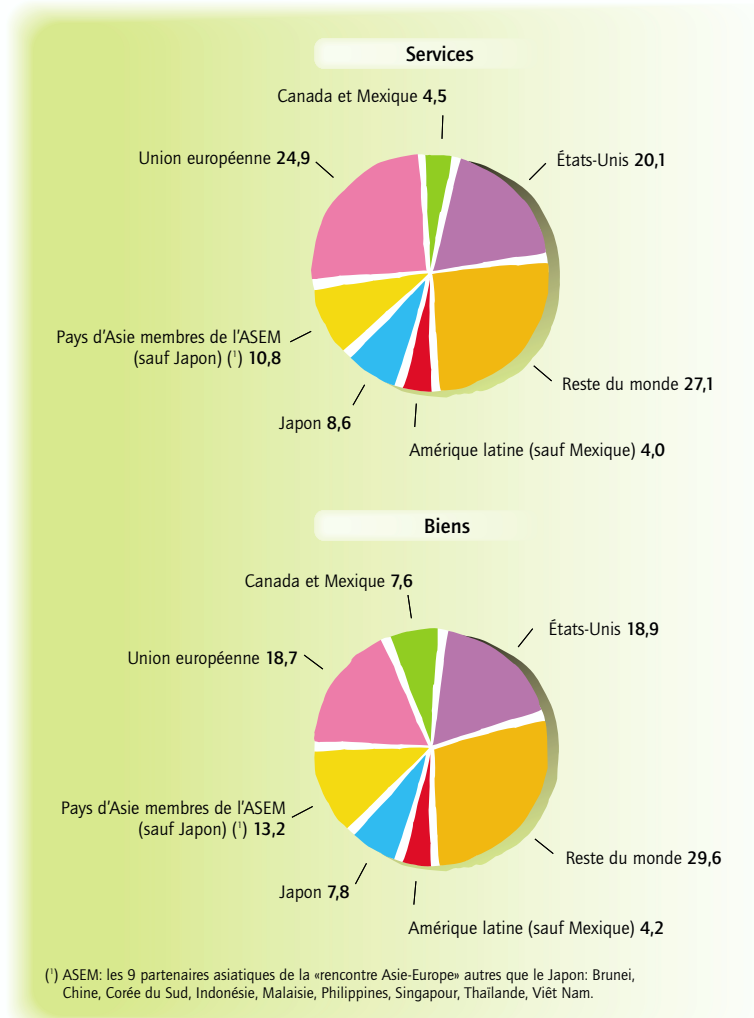
La collaboration existant entre le Japon et l'Union européenne ne se limite pas à des questions bilatérales, mais comprend aussi des analyses partagées effectuées régulièrement sur la situation de la politique et de la sécurité en Corée du Nord, sur l'évolution du rôle de la Chine en Asie, sur la création de structures de sécurité sur le conti-

ment et sur la promotion de l'aide au développement.

L'une des principales préoccupations de l'Union a été de veiller à ce que les exportateurs et les investisseurs européens ne se voient pas interdire l'accès au marché japonais par une bureaucratie et des règlements administratifs inutilement restrictifs. Elle y parvient depuis 1995, grâce au dialogue sur les réformes réglementaires visant à élimi-

ner les obstacles d'ordre structurel, entre autres, auxquels sont confrontés les exportateurs. Les campagnes «Passerelle pour le Japon», organisées par la Commission pour promouvoir les exportations vers ce pays, ont elles aussi aidé beaucoup d'entreprises communautaires, en particulier celles de petites tailles, à pénétrer le marché japonais. En parallèle, des démarches sont entreprises en vue de négocier un accord de reconnaissance mutuelle

Part du commerce mondial (en %, chiffres de 1998)



portant sur les essais et la certification, qui serait le premier traité signé entre l'Union européenne et le Japon. Un accord est également en cours de négociation, relatif à l'application de la législation des deux partenaires en matière de concurrence. Par ailleurs, leurs communautés de consommateurs et leurs milieux d'affaires respectifs sont régulièrement mis en contact.

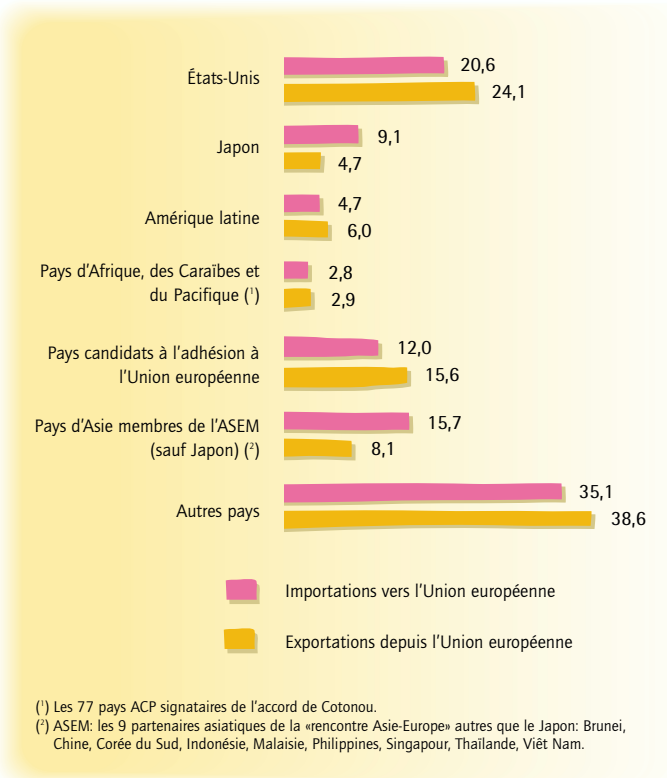
Le dialogue a souvent permis de surmonter les obstacles, mais lorsque cela n'a pas été le cas, l'Union européenne s'est adressée à l'OMC pour défendre les intérêts des entreprises européennes. L'Union s'attache également à favoriser les investissements européens au Japon. Les investissements étrangers directs du Japon dans l'UE sont sept fois supérieurs aux investissements européens au Japon.

L'Asie

Depuis son ouverture au reste du monde en 1978, la Chine a connu des changements considérables. Elle est passée d'une économie planifiée repliée sur elle-même à une économie de marché impliquée dans les échanges commerciaux mondiaux. Au cours des vingt dernières années, les échanges entre l'Union européenne et la Chine ont été multipliés au moins par vingt et ils représentaient 70 milliards d'euros en 1999. La Chine est le troisième partenaire commercial non européen de l'Union après les États-Unis et le Japon. L'Union européenne, quant à elle, est la quatrième principale source d'importations de la Chine. En 1999, l'Union est devenue la principale source d'investissements étrangers directs du pays, si l'on exclut Hong Kong, avec 4,5 milliards d'euros.

L'Union européenne a toujours vivement soutenu la candidature de la

Part des principaux partenaires de l'Union européenne en matière de commerce extérieur (en %, chiffres de 1999, pour les biens)



Chine à l'Organisation mondiale du commerce et elle a collaboré avec les États-Unis dans ce sens. Au cours de l'été 2000, les deux parties sont parvenues au terme de leurs longues négociations bilatérales relatives à l'adhésion de la Chine à l'OMC. L'accord favorisera considérablement les échanges commerciaux entre elles.

D'après l'accord conclu entre l'Union européenne et la Chine relatif à l'adhésion de celle-ci à l'OMC, la Chine a consenti à réduire substantiellement ses droits de douane à l'importation pour plus de 150 grands produits d'exportations communautaires, qui vont des machines jusqu'aux vins et spiritueux. L'accord facilitera les opérations en Chine pour les distributeurs et

sociétés européens. Par ailleurs, les restrictions qui s'appliquaient à divers secteurs et professions du domaine des services, comme les banques ou les cabinets d'avocats, seront allégées.

L'Union consacre beaucoup de temps et de ressources à la Chine, mais elle entend également approfondir ses contacts avec le reste du continent asiatique. Deux approches sont possibles: soit sur une base multilatérale, dans le cadre d'un processus entamé grâce à la première rencontre Asie-Europe à Bangkok en 1996 ou au travers de l'ANASE, quatrième partenaire commercial de l'UE, soit sur une base bilatérale.

En ce qui concerne l'Inde, qui est le deuxième plus grand pays d'Asie, les relations s'approfondissent également puisque le dialogue et la coopération cèdent la place au partenariat. Ce changement a été consacré en l'an 2000 par des initiatives majeures, parmi lesquelles le premier sommet UE-Inde, ainsi que des contacts élargis entre des représentants officiels, des décideurs politiques, des faiseurs d'opinion et la société civile.

Cela vient s'ajouter aux larges contacts commerciaux qui existent déjà. L'Union européenne est le principal partenaire de l'Inde en matière de commerce, d'investissements, ainsi que de coopération au développement. Les exportations de l'Inde vers l'Union sont passées de 1,8 milliard d'euros en 1980 à 9,8 milliards d'euros en 1998. Une croissance similaire est enregistrée au niveau des échanges de l'Union vers l'Inde, qui sont passés de 2,4 milliards d'euros à 9,5 milliards d'euros.

L'Amérique latine et le Mexique

L'Union européenne a fondé ses relations avec les pays d'Amérique latine

sur la reconnaissance de trois groupes sous-régionaux: l'Amérique centrale, la Communauté andine et le Mercosur, ainsi que sur des pays pris individuellement, tels que le Chili et le Mexique. Au cours de la dernière décennie, les relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine ont connu un développement cohérent, avec une expansion des échanges commerciaux bilatéraux. Par ailleurs, l'Union a encouragé l'intégration régionale dans cette zone.

Grâce au système des préférences généralisées, les pays andins peuvent accéder plus facilement au marché européen et l'Union européenne travaille en étroite collaboration avec eux à l'élaboration d'un programme visant à s'attacher au trafic de stupéfiants. Les pays des Caraïbes bénéficient de préférences commerciales avec l'Union européenne, tandis que Cuba est le seul pays d'Amérique latine à n'avoir pas signé d'accord de coopération avec elle.

Les relations de l'Union avec cette partie du monde ont fait un bond en avant en juin 1999, avec le tout premier sommet entre l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes, auquel participaient les dirigeants de 48 pays. Ce sommet a été suivi, en l'an 2000, d'un ambitieux accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique. Conformément à cet accord, les exportations du Mexique vers l'Union seront exemptées de taxes douanières à partir de 2003 et tous les tarifs douaniers appliqués aux exportations communautaires disparaîtront en 2007 au plus tard. Cet accord donne une nouvelle dimension à une relation qui avait déjà été consolidée par l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération conclu en 1997 entre l'Union européenne et le Mexique.

Favoriser le développement, lutter contre la pauvreté



EKA

L'Union est le principal partenaire du monde en développement. Elle fournit en effet 55 % de l'aide publique internationale et elle est de loin son principal négociant et investisseur étranger. Au niveau bilatéral, elle accorde des préférences commerciales non réciproques, ainsi que des dispositions plus favorables aux pays les moins développés. Elle a conclu des accords de coopération économique et commerciale avec plusieurs pays ou groupements régionaux dans la zone méditerranéenne, en Amérique latine, en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique. Ces accords déboucheront sur la création de zones de libre-échange.

La marginalisation de nombreuses économies, l'extension de la pauvreté dans le monde, la nécessité de mieux gérer les interdépendances en matière d'environnement, les effets déstabilisants des migrations, ainsi que les conséquences des conflits armés, des catastrophes naturelles et des pandémies, sont autant de préoccupations majeures pour tous. Les citoyens européens attendent – à juste titre – de l'Union européenne qu'elle agisse en conséquence. Grâce aux moyens financiers dont elle dispose, ainsi qu'à son poids économique et politique, l'Union peut avoir une influence significative.

*Loin de chez soi – ou?
De meilleures
perspectives
économiques dans le
pays d'origine
constituent l'alternative
à l'émigration.*

Accentuer l'aide aux populations pauvres du monde

Pour l'Union, il est inacceptable, d'un point de vue politique et moral, que plus d'un milliard de personnes sur cette planète ne disposent encore, pour survivre, que de moins d'un euro par jour. Ce nombre risque d'augmenter en raison de la croissance de la population mondiale. Par conséquent, l'Union européenne place la lutte contre la pauvreté au cœur de ses efforts visant à instaurer une politique d'aide au développement et concentre son attention sur un nombre plus restreint de domaines politiques.

Les investissements étrangers directs dans des pays en développement se sont multipliés au cours de la dernière décennie, passant de 27 milliards d'euros en 1990 à 185 milliards d'euros en 1998. Cependant, leur répartition est inégale: 55 % environ vont aux cinq nations dont le développement est le plus avancé, tandis que les 48 pays les moins développés – qui se trouvent en majorité en Afrique – en reçoivent moins de 1 %.

En réponse aux préoccupations relatives à l'efficacité des programmes d'aide en général, la Commission européenne a présenté au cours de l'été 2000 une réorientation majeure de sa politique de développement. Celle-ci consiste à aligner son organisation, ses procédures et ses méthodes internes sur les meilleures pratiques internationales et à donner une nouvelle vision de ses objectifs fondamentaux. Cette nouvelle stratégie repose sur les facteurs suivants: s'efforcer d'intégrer les pays en développement dans le système économique international, encourager leurs efforts d'intégration régionale, utiliser les compétences et moyens financiers considérables de

l'Union européenne pour conférer une «masse critique», comme dans le secteur des transports, et travailler en collaboration plus étroite avec les autres donateurs.

La Commission entend se concentrer sur quelques missions fondamentales et propose donc de limiter les activités de l'Union européenne aux domaines dans lesquels l'action communautaire peut apporter des avantages comparatifs ou une valeur ajoutée. Elle en a sélectionné six: le commerce pour le développement, l'intégration et la coopération régionales, les politiques macroéconomiques liées aux stratégies de réduction de la pauvreté, un réseau de transports fiable et durable, les stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles, la bonne gestion des affaires publiques et l'État de droit.

La nouvelle stratégie, qui met l'accent sur la responsabilisation, le renforcement des capacités, la propriété et la durabilité, repose sur des lignes directrices politiques précises:

- les pays en développement doivent régir eux-mêmes le processus et impliquer au maximum les représentants de la société civile;
- les tâches doivent être mieux coordonnées et réparties entre les programmes de développement de l'Union européenne et ceux d'autres donateurs, en particulier ses États membres;
- les contradictions doivent être évitées entre les politiques de développement et d'autres secteurs d'activités communautaires (commerce, agriculture et pêche) qui ont des répercussions sur les pays en développement;

- les procédures administratives doivent être simplifiées afin d'accélérer la mise en œuvre du programme et d'en améliorer l'efficacité.

Le partenariat ACP-UE

L'accord de Cotonou constitue la charnière de la politique de développement de l'Union européenne. Cet accord, qui lie l'Union aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), est l'accord le plus ambitieux et le plus vaste conclu entre des pays développés et des pays en développement. Il a succédé à la convention de Lomé, signée en 1975 à Lomé, capitale du Togo, puis régulièrement mise à jour et qui a pris de l'importance grâce à l'extension de ses dispositions à de nouveaux domaines et à l'augmentation du nombre de pays signataires.

Néanmoins, l'objectif fondamental de ce vaste accord d'assistance et d'échanges commerciaux est resté le même. Il s'agit «de promouvoir et d'accélérer le développement économique, culturel et social des États ACP et d'approfondir et de diversifier leurs relations (avec l'Union européenne et ses États membres) dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel». Ce large partenariat repose sur l'égalité entre les signataires, ainsi que sur le respect de leur souveraineté, de leurs intérêts et interdépendances mutuels.

L'accord de Cotonou a été signé au mois de juin 2000 dans la capitale du Bénin, d'où son nom informel. À cette occasion, les pays ACP existants ont été rejoints par six nouveaux pays de la zone pacifique, atteignant ainsi un total de 77 pays ACP. Ce résultat reflète l'évolution qu'a connue le partenariat en 25 ans, alors même qu'il se prépare à relever les défis qui vont se présenter au cours des deux prochaines décennies. Il

définit une approche intégrée et globale du développement, l'éradication de la pauvreté, les échanges commerciaux et un dialogue politique englobant la prévention des conflits, les droits de l'homme et le processus de démocratisation, ainsi que des questions d'intérêt mutuel comme les migrations.

Le nouvel accord comporte des changements qualitatifs considérables par rapport à ceux qui l'ont précédé, puisqu'il passe de relations commerciales fondées sur l'accès au marché à des relations commerciales plus étendues, ainsi que de partenariats intergouvernementaux à un processus plus global faisant participer tous les éléments de la société civile. Il est à la fois vaste et novateur. La société civile participe à la construction de l'avenir du pays et la répartition des fonds ne repose pas uniquement sur l'évaluation des besoins, mais aussi sur les antécédents d'un pays en matière de mise en œuvre des politiques.

De nouvelles procédures ont été définies pour faire face aux problèmes de violation des droits de l'homme. Il est même possible d'intervenir immédiatement dans les cas particulièrement graves et flagrants. Par ailleurs, les deux partenaires se sont mis d'accord sur de nouvelles procédures destinées à traiter les cas graves de corruption, ce qui constitue une véritable innovation au sein des relations internationales.

L'Union européenne a accepté de mettre en œuvre une politique d'immigration et d'asile reposant sur le principe de partenariat avec les pays et régions d'origine. Cette politique comporte de nouvelles initiatives relatives aux droits des citoyens du tiers-monde au sein de l'Union et des dispositions concernant le rapatriement des immigrés en situation irrégulière découverts sur le territoire de l'autre partenaire.

Au sein de l'accord de Cotonou, les accords de partenariat économique régionaux constituent de nouvelles dispositions, dont l'objectif est de promouvoir la libéralisation des échanges entre l'Union européenne et les pays ACP, ainsi qu'entre les pays ACP eux-mêmes. Les négociations portant sur ces accords débiteront au plus tard en 2002 – ce qui permet entre-temps de renforcer les processus d'intégration régionale – pour entrer en vigueur en 2008. Jusqu'à cette date, l'Union européenne et les pays ACP demanderont à l'OMC de leur accorder une dérogation afin qu'ils puissent maintenir leurs dispositions préférentielles.

L'Union met tout en œuvre pour aider les pays ACP à devenir des membres plus actifs du système commercial et économique international. Elle espère que cela encouragera d'autres pays et entreprises internationales à nouer des relations plus étroites avec des partenaires ACP, ce qui permettra de développer les investissements, ainsi que le transfert de technologies et de savoir-faire, favorisant ainsi leur compétitivité globale. Cela devrait être bénéfique aux pays ACP, puisque le processus de libéralisation générale et la diminution mondiale des droits de douane ont fait baisser la valeur des préférences dont jouissent ces pays avec l'Union.

L'Union a consenti des concessions commerciales particulières pour tous les pays les moins développés, dont trente-neuf sont signataires de l'accord de Cotonou. À partir de 2005, ils pourront exporter librement pratiquement tous les types de produits sur le marché communautaire. L'accord prévoit une réforme des méthodes permettant d'atténuer davantage les effets des fluctuations des recettes d'exportation pour les pays ACP que ne le faisaient les précédents systèmes d'indemnisation.

D'un point de vue financier, le Fonds européen de développement financera les programmes ACP grâce à un budget de 13,5 milliards d'euros sur les sept prochaines années. S'y ajouteront 9,5 milliards d'euros restant des fonds précédents et 1,7 milliard d'euros prêtés par la Banque européenne d'investissement.

L'Afrique

Traditionnellement, les relations entre l'Union et l'Afrique étaient axées sur deux entités distinctes: le bassin méditerranéen et les membres de la convention de Lomé. Néanmoins, essentiellement à l'initiative du Portugal, la relation s'est récemment élargie et elle a pris un tour plus continental, avec la tenue du premier sommet UE-Afrique au Caire, en avril 2000.

L'objet de cette réunion, la plus importante jamais organisée entre des chefs d'État et de gouvernement des deux continents, était de renforcer la prise de conscience internationale de l'important potentiel de l'Afrique, d'encourager son intégration dans l'économie mondiale et de bâtir un partenariat stratégique afin de promouvoir la paix, la démocratie et le développement. Cette rencontre portait sur les relations entre les questions touchant à la politique, à l'économie et au développement, mais aussi à l'allègement de la dette internationale, dont 80 % des bénéficiaires sont des pays d'Afrique.

La coopération future sera en partie déterminée par le plan d'action adopté lors du sommet. Il s'orientera autour d'une plus grande intégration régionale et des moyens pour construire un environnement solide et non corrompu, afin d'attirer les investissements étrangers. Il comprend des méthodes pour mettre fin aux conflits entre les pays et en leur

sein, grâce à une meilleure gestion des crises et à de plus grandes capacités de maintien de la paix. Ces conflits peuvent, en quelques semaines, détruire de nombreuses vies ainsi que les efforts investis pendant des années dans la promotion du développement économique. D'autres éléments sont étudiés attentivement: l'amélioration des conditions de santé et de bien-être, en luttant contre les maladies, en particulier le sida, ainsi que la réduction du chômage et la lutte contre l'exclusion sociale. L'accent est mis sur la nécessité de poser des fondements démocratiques solides, reposant sur l'État de droit et le respect des droits de l'homme. Ces objectifs prendront corps grâce à un comité permanent de représentants officiels et à des réunions ministérielles régulières. Par ailleurs, ils seront réexaminés lors d'un deuxième sommet qui se déroulera en Grèce, en 2003.

L'Afrique du Sud

Au début de l'année 2000, un large accord sur le commerce, le développement et la coopération entre l'UE et la République d'Afrique du Sud est entré en vigueur après trois ans et demi de négociations. À l'issue des douze prochaines années, l'Afrique du Sud aura accordé une exemption des droits de douane sur 86 % des exportations communautaires, tandis que l'Union fera de même pour 95 % des biens qui seront exportés vers elle. La libéralisation communautaire, qui accordera à l'Afrique du Sud un accès préférentiel pour divers articles tels que les produits chimiques, les articles d'habillement, les textiles et les légumes, sera pratiquement achevée en 2002. L'accord s'accompagne d'accords parallèles relatifs aux sciences et aux technologies, aux vins et aux produits de la pêche, ainsi que d'une aide financière de l'UE à l'Afrique du Sud s'élevant à près de 125 millions d'euros chaque année.



L'Union a également joué un rôle essentiel dans la transition réussie du pays vers un gouvernement démocratique, ce qui illustre bien les répercussions qu'a eues ces dernières années l'assistance communautaire en matière de droits de l'homme et de démocratie.

Le partenariat ACP-UE, ou «accord de Cotonou», est le programme de coopération et d'aide le plus important au monde.

Les droits de l'homme

L'Union européenne attache beaucoup d'importance au respect des droits de l'homme dans le monde, volonté qui a été mise en lumière par deux faits marquants en 1999. Pour la première fois, un commissaire européen s'est vu confier la responsabilité de ce domaine. Il s'agit de M. Chris Patten, commissaire chargé des relations extérieures. Le second fait est la publication du premier rapport annuel relatif aux droits de l'homme, qui expose les politiques, les priorités et les pratiques communautaires en la matière.



EKA

Les dispositions de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union, ainsi que son programme de coopération au développement, reflètent son engagement à l'égard des droits de l'homme et du cadre juridique qui s'y rattache. L'UE intègre à chaque nouvel accord qu'elle conclut avec un pays tiers une clause relative aux droits de l'homme, qui permet la suspension des avantages commerciaux et de la coopération au développement en cas de violation de ces droits.

L'Union peut imposer des sanctions ciblées, comme elle l'a fait à l'encontre du Myanmar et de la Serbie. Ces sanctions vont du refus d'accorder des visas à des hauts dignitaires du régime au gel d'actifs détenus dans des pays membres. L'Union n'hésite pas à se prononcer contre ce qu'elle considère comme des violations des droits de l'homme, qu'il s'agisse de torture, d'arrestations pour motifs politiques ou de censure, en Chine, à Cuba, en Russie ou en Turquie. Néanmoins, elle préfère généralement avoir recours à des mesures concrètes plutôt qu'à des pénalités.

Pour remplir cet objectif, l'Union a recours à une initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, dotée d'un budget de près de 100 millions d'euros, ainsi qu'à plusieurs millions d'euros alloués annuellement à l'aide extérieure. Les fonds peuvent être employés pour des projets dont le but direct est de renforcer l'État de droit et le processus de démocratisation, comme le soutien aux réformes électorales ou la formation d'avocats. Plus indirectement, les fonds peuvent servir à l'amélioration des infrastructures élémentaires d'adduction d'eau et des transports, ce qui permet de réduire les tensions potentielles ainsi que les menaces d'atteintes aux droits de l'homme. L'UE peut également envoyer des observateurs internationaux pour contrôler le bon déroulement des élections et l'utilisation appropriée de l'aide humanitaire.

Tout en veillant au respect des droits de l'homme dans le monde, l'Union s'efforce de plus en plus de maintenir la qualité des normes en son sein. Elle y parvient en partie grâce à la charte des droits fondamentaux, destinée à mettre à disposition un vaste code de valeurs communes afin de mieux protéger les personnes qui vivent au sein de l'UE.

La défense et la sécurité: maintenir la paix

Pendant pratiquement toute la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, la sécurité de l'Europe a été assurée en étroite coopération avec les États-Unis, et l'OTAN a été l'institution prédominante d'autodéfense. La fin de la guerre froide a marqué un changement.

Désormais, l'Europe n'est plus confrontée à la menace d'une attaque massive à l'aide d'armes conventionnelles et nucléaires. Comme l'ont montré les événements dans les Balkans, l'UE doit faire face à divers risques qui menacent la stabilité de l'Europe, mais pas son existence. Les États-Unis sont réticents à intervenir dans toutes les crises régionales du continent, ce qui est compréhensible et, dans certains cas, il faudra que les Européens interviennent eux-mêmes directement. Les membres de l'Union sont de plus en plus favorables à l'idée de se pourvoir des instruments nécessaires à la promotion de leurs valeurs communes et à la défense de leurs intérêts.

Tels sont les facteurs qui ont poussé l'UE à jeter les bases d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) dans le traité de Maastricht, en 1993. Elles ont été précisées par la suite, dans le traité d'Amsterdam, qui est entré en vigueur le 1^{er} mai 1999. La PESC de l'Union repose sur cinq objectifs fondamentaux:

- sauvegarder les intérêts fondamentaux et l'indépendance de l'Union;
- renforcer la sécurité de l'Union;
- préserver la paix et renforcer la sécurité au niveau international;
- promouvoir la coopération internationale;
- renforcer la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme.

Le traité d'Amsterdam a amélioré le processus décisionnel de la PESC. Il prévoit des stratégies communes dans les domaines d'intérêts essentiels pour les États membres. Il a introduit des formulations de politiques plus précises, ainsi qu'un mécanisme d'alerte précoce grâce à la création d'une force de police travaillant pour le Conseil de ministres. Un comité politique et de sécurité provisoire et un comité militaire parallèle viennent renforcer ces dispositions. Ils sont destinés à conseiller le gouvernement en matière de gestion de crise.



L'Union européenne peut mettre en œuvre des actions de maintien de la paix dans des régions instables.

L'une des avancées majeures réalisées par le traité d'Amsterdam est la nomination d'un haut représentant pour la PESC. En janvier 1999, M. Javier Solana, ancien ministre espagnol des affaires étrangères et secrétaire général de l'OTAN, est devenu le premier titulaire du poste. Il collabore étroitement avec la Commission et les États membres, ainsi qu'avec leurs vastes réseaux diplomatiques et les délégations de la Commission, assurant la continuité et l'efficacité de la politique étrangère de l'Union.

Réaction rapide et prévention des conflits

Le traité d'Amsterdam a également reformulé les objectifs de sécurité et de défense de l'Union en ouvrant la perspective d'une utilisation militaire et non militaire des capacités en cas de catastrophes humanitaires. Il s'agit des missions de Petersberg, qui comprennent aussi bien des missions de recherche et de sauvetage que des opérations de maintien et même de rétablissement de la paix.

Le conflit au Kosovo a mis en lumière les limites des capacités militaires nationales et collectives existantes de l'Europe et a souligné la nécessité d'instaurer une politique européenne de défense stratégique (*European Strategic Defence Policy*). Le cadre en a été défini par les dirigeants de l'UE lors de leur sommet à Helsinki en décembre 1999. Ils ont décidé d'établir une force de réaction rapide et ont insisté sur la mise en place de procédures transparentes de consultation et de coopération avec l'OTAN et des États n'appartenant pas à l'UE. L'OTAN demeure le fondement de la défense collective de ses membres et l'Union n'interviendra que lorsque l'OTAN n'est pas engagée dans son ensemble.

Comme l'ont démontré les événements dans des lieux aussi éloignés l'un de l'autre que les Balkans et le Timor-Oriental, l'UE doit être prête à réagir rapidement et efficacement le cas échéant. Cette exigence est à l'origine de l'engagement pris à Helsinki d'être en mesure, d'ici à 2003, de déployer dans un délai de soixante jours des forces militaires pouvant atteindre 60 000 personnes et de maintenir un tel déploiement pendant au moins une année, afin d'effectuer les missions de

Petersberg. Il ne faut faire usage de la force qu'en dernier recours.

La Commission européenne est déterminée à jouer entièrement son rôle dans le processus, bien qu'il repose largement sur une base intergouvernementale plutôt que sur le type de procédures utilisées dans la plupart des autres affaires communautaires. La Commission n'a aucune compétence en matière militaire, mais elle a les moyens et l'expérience nécessaires pour apporter une contribution valable pour les aspects non militaires. Elle encourage par exemple le dynamisme de l'économie, car il peut permettre le développement d'une défense européenne reposant

sur des bases industrielles et technologiques compétitives et ouvertes.

Ensuite, la Commission et l'Union ont un rôle à jouer dans la prévention des conflits et la gestion des crises. Ce rôle inclut des domaines tels que l'assistance humanitaire, la réhabilitation et la reconstruction, ainsi que des méthodes plus indirectes, comme l'aide au respect de la loi, le renforcement des institutions et les politiques commerciales. Parmi les initiatives récentes, on peut mentionner les opérations de déminage en Bosnie, le rétablissement de forces de police viables en Albanie et la promotion de la reconstruction et de la réconciliation au Kosovo.

Pour en savoir plus

Des informations complémentaires sur les relations extérieures de l'Union européenne sont disponibles, en anglais, sur le portail internet: «The European Union in the World» à l'adresse suivante:
europa.eu.int/comm/world

Ce portail donne un accès thématique aux différents aspects des relations extérieures de l'UE (politiques étrangères, élargissement, commerce extérieur, politique de développement, aide humanitaire et programmes de coopération extérieure), ainsi que des informations, communiqués de presse, noms de personnes de contact, adresses et autres services.

Il existe des délégations de la Commission européenne dans la plupart des pays du monde. Leurs coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante:
europa.eu.int/comm/external_relations/repdel

Le Conseil de ministres de l'UE présente des informations sur la politique étrangère et de sécurité commune à l'adresse:
ue.eu.int/Pesc/default.asp?lang=fr

Commission européenne

L'Union européenne dans le monde

Série: *L'Europe en mouvement*

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2001 – 35 p. – 16,2 x 22,9 cm

ISBN 92-828-8261-6

L'Union européenne œuvre au maintien d'une Europe stable et pacifique, jouissant d'une reconnaissance mondiale. Elle est un important partenaire de coopération pour toutes les régions du monde. L'UE est le premier partenaire commercial au monde et elle joue un rôle particulièrement actif dans la promotion des aspects humains dans les relations internationales, comme la solidarité sociale, les droits de l'homme et la démocratie.

Cette brochure présente tous les aspects des relations qu'entretient l'Union européenne avec d'autres pays et peuples du monde. Ces aspects comprennent les relations commerciales, la politique de défense et de sécurité commune, l'aide au développement pour lutter contre la pauvreté dans le monde, l'aide humanitaire et le futur élargissement de l'UE à un nombre significatif de nouveaux États membres.

Autres informations concernant l'Union européenne

Des informations dans toutes les langues de l'Union européenne peuvent être obtenues sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

EUROPE DIRECT est un service d'appel téléphonique gratuit qui sert à trouver des réponses aux questions concernant l'Union européenne et à fournir des renseignements sur les droits et possibilités des citoyens de l'Union.

0800 90 97 00 (France)
0800 920 39 (Belgique)
8002 25 50 (Luxembourg)

Pour obtenir des informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez vous adresser à:

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Représentation en France

288, boulevard Saint-Germain
F-75007 Paris
Internet: <http://www.europa.eu.int/france>
Pour obtenir des publications:
«Sources d'Europe»
Centre d'information sur l'Europe
Le Socle de la Grande-Arche
F-92044 Paris-la Défense Cedex
Tél. (33) 141 25 12 12
Internet: <http://www.info-europe.fr>

Représentation à Marseille

CMCI
2, rue Henri-Barbusse
F-13241 Marseille Cedex 01
Tél. (33) 491 91 46 00

Représentation en Belgique

Rue Archimède 73
B-1000 Bruxelles
Tél. (32-2) 295 38 44
Internet: <http://www.europa.eu.int/comm/represent/be/>
E-mail: represent.bel@cec.eu.int

Représentation au Luxembourg

Bâtiment Jean Monnet
Rue Alcide De Gasperi
L-2920 Luxembourg
Tél. (352) 43 01-34925
Internet: <http://www.europa.eu.int/luxembourg>

BUREAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

Bureau pour la France

288, boulevard Saint-Germain
F-75007 Paris
Tél. (33) 140 63 40 00
Fax (33) 145 51 52 53
Minitel: 3615-3616 EUROPE
Internet: <http://www.europarl.eu.int/paris>
E-mail: EPParis@europarl.eu.int

Antenne de Strasbourg

1, avenue du Président-Robert-Schuman
BP 1024 F
F-67070 Strasbourg Cedex
Tél. (33) 388 17 40 01
Fax (33) 388 17 51 84
Internet: <http://www.europarl.eu.int/>
E-mail: epstrasbourg@europarl.eu.int

Antenne de Marseille

2, rue Henri-Barbusse
F-13241 Marseille
Tél. (33) 491 91 46 00
Fax. (33) 491 90 95 03
Internet: <http://www.europarl.eu.int/marseille>
E-mail: epmarseille@europarl.eu.int

Bureau pour la Belgique

Rue Wiertz
B-1047 Bruxelles
Tél. (32-2) 284 20 05
Fax (32-2) 230 75 55
Internet: <http://www.europarl.eu.int/brussels>
E-mail: epbrussels@europarl.eu.int

Bureau pour le Luxembourg

Bâtiment Robert Schuman
Place de l'Europe
L-2929 Luxembourg
Tél. (352) 43 00-22597
Fax (352) 43 00-22457
Internet: <http://www.europarl.eu.int>
E-mail: EPLuxembourg@europarl.eu.int

Des représentations ou des bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent dans tous les États membres de l'Union européenne. Des délégations de la Commission européenne existent dans d'autres pays du monde.

FR



L'Union européenne œuvre au maintien d'une Europe stable et pacifique, jouissant d'une reconnaissance mondiale. Elle est un important partenaire de coopération pour toutes les régions du monde. L'UE est le premier partenaire commercial au monde et elle joue un rôle particulièrement actif dans la promotion des aspects humains dans les relations internationales, comme la solidarité sociale, les droits de l'homme et la démocratie.

Cette brochure présente tous les aspects des relations qu'entretient l'Union européenne avec d'autres pays et peuples du monde. Ces aspects comprennent les relations commerciales, la politique de défense et de sécurité commune, l'aide au développement pour lutter contre la pauvreté dans le monde, l'aide humanitaire et le futur élargissement de l'UE à un nombre significatif de nouveaux États membres.



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
L-2985 Luxembourg

ISBN 92-828-8261-6



9 789282 882610 >